



**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 1 JUILLET 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle polyvalente de Lanteuil située place de la Mairie en raison des élections législatives anticipées qui neutralisent l'habituelle salle du conseil municipal entre le 30 juin et le 7 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.
En exercice	15	
Présents	13	
		<u>Date de convocation</u> : 24 juin 2024
		<u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC et Séverine VIGIER.
		<u>Étaient excusées</u> : Nathalie DUBOIS qui a donné procuration à Alain VAUZOUR Léa DUMOND qui a donné procuration à Jean-François VERLHAC
		<u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT

Objet : Avenant 1 lot 4 et lot 5 pour la construction du local technique – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide l'avenant 1 du lot 4 couverture métallique et lot 5 menuiseries extérieures relatif à la construction du local technique.

Objet : Financement local technique à la Bitarelle – recours à l'emprunt – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide l'emprunt de 90 000€ sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne.

Objet : Peinture local technique au lieu-dit La Bitarelle – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Pereira pour un montant de 3123€HT pour la peinture de la grande pièce du local technique actuellement en construction.

Objet : Effondrement route des Joinesses – VC6 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention pour réparer la route des Joinesses au conseil départemental de Corrèze et autorise Monsieur le Maire à signer un devis de réparation dans l'enveloppe de 28 500€HT.

La séance est levée à 20h17.

Le Maire,
DERACHINOIS Christian

